

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515  
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 13 janvier 2023  
Arrêté n°23.02

---

## ARRÊTE N°23.02

### Portant autorisation de stationnement d'un groupe électrogène

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TREIZE JANVIER,  
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande d'ENEDIS en date du 12 janvier 2023, qui souhaite déposer un groupe électrogène en occupant temporairement le domaine public au droit du 19 Chemin des Bruyères ;  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

## ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 6 février 2023 au 8 février 2023, ENEDIS est autorisée à stationner un groupe électrogène sur la voie publique aux abords du 19 Chemin des Bruyères.

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : le stationnement du groupe électrogène ne doit pas entraver la circulation. Il doit être clairement signalé et visible pour éviter tout risque d'accident.

**Article 3** : ENEDIS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4** : M. le commandant de gendarmerie, Mme le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,  
Le demandeur,  
Et affiché aux extrémités du chantier.

Fait à la Celle sur Morin, le 13 janvier 2023.

Le Maire

Mme SCHAUFLE J.

